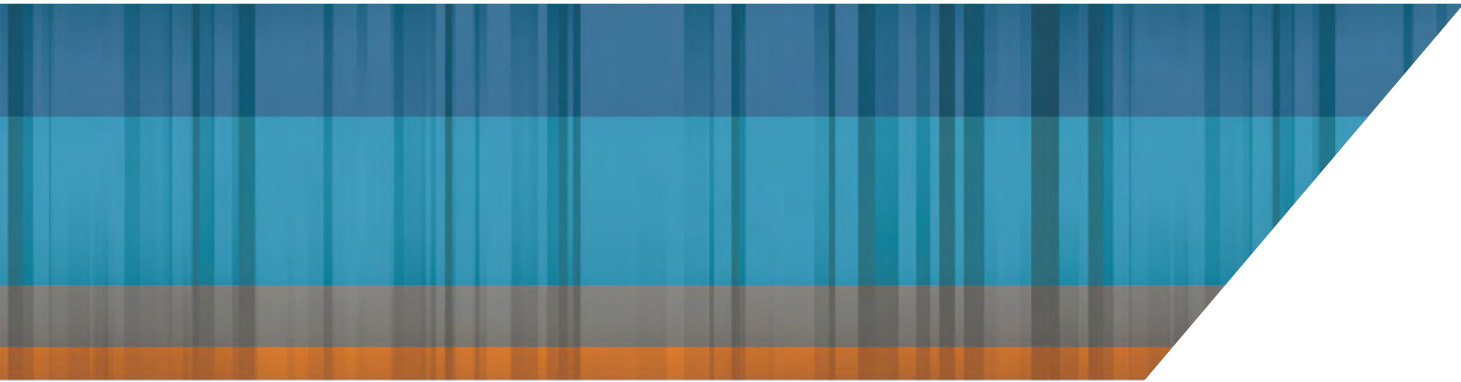


Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

Rapport annuel de 2025-2026



Société d'assurance-dépôts
des caisses populaires
du Nouveau-Brunswick



Contenu

<u>Lettre d'accompagnement</u>	<u>3</u>
<u>Message du président et du chef de la direction</u>	<u>4</u>
<u>Objectifs statutaires</u>	<u>6</u>
<u>Fonctionnement de la couverture d'assurance-dépôts</u>	<u>7</u>
<u>Institutions membres</u>	<u>8</u>
<u>Conseil d'administration</u>	<u>9</u>
<u>Rapport de gestion</u>	<u>18</u>
<u>États financiers</u>	<u>23</u>

Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (N.-B.) E2L 2J2

Téléphone : 1-866-933-2222
www.sadcpnb.ca

Imprimé au Nouveau-Brunswick
ISBN 978-1-4605-4692-5

Lettre d'accompagnement

Le 12 août 2026

Monsieur le Ministre des Finances et du Conseil du Trésor,

En conformité avec l'obligation statutaire prévue à l'article 204 de la *Loi sur les caisses populaires*, je suis heureux de vous présenter le trente-troisième rapport annuel de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB).

Nous demeurons à votre disposition pour répondre à vos questions et vous fournir toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Original signé par Paul Van Iderstine

Paul Van Iderstine, CPA, CA
Président

Message du président et du chef de la direction

Depuis 33 ans, la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (la Société ou la SADCPNB) protège la stabilité financière du réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick. De par sa gestion diligente du Fonds de protection des dépôts, sa surveillance stratégique et son partenariat avec les parties prenantes sectorielles et en matière de réglementation, la SADCPNB veille à la sécurité des dépôts admissibles et à la résilience des caisses populaires de la province.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la Société a poursuivi la mise en œuvre d'initiatives inscrites dans sa stratégie et son plan d'activités triennaux, afin de faire avancer les efforts pour renforcer la stabilité financière, améliorer la détermination et l'atténuation des risques et accroître l'efficacité opérationnelle.

Des changements récents liés aux opérations des caisses populaires ont été apportés à Paiements Canada, l'entité responsable de l'infrastructure de compensation et de règlement des paiements du Canada. En effet, les modifications apportées à la *Loi canadienne sur les paiements* ont permis d'affiner et d'améliorer les procédures opérationnelles et de traitement, et d'étendre les critères d'admissibilité aux caisses populaires membres d'une centrale. Étant donné que les caisses populaires du Nouveau-Brunswick font partie d'Atlantic Central, elles remplissent désormais les conditions prévues par la *Loi*.

Le personnel chargé d'assurer la gestion générale de la SADCPNB et le personnel de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick sont membres du Groupe de gestion des crises de l'Atlantique. Ensemble, ils prennent part aux simulations de crise et aux exercices sur table visant à reproduire des scénarios possibles, pour permettre aux équipes de renforcer et de peaufiner leur résilience opérationnelle.

Nous remercions sincèrement Benjamin Trifts, directeur général de la SADCPNB, pour son engagement à la fois remarquable et apprécié envers une réglementation efficace et la protection de la population néo-brunswickoise.

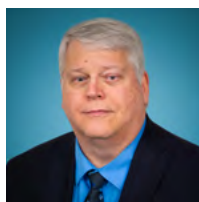
Nous voulons également remercier les administrateurs du conseil de la SADCPNB pour leur dévouement et leur contribution tout au long de l'année écoulée. Leur implication a joué un rôle déterminant pour solidifier et faire croître le réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick.

Nous souhaitons la bienvenue à Douglas Gaudett, notre plus récent administrateur qui s'est joint au conseil de la SADCPNB en avril 2025. De plus, nous voulons reconnaître la contribution de M^{me} Lucie Boucher, dont le mandat d'administratrice a pris fin au printemps dernier. Enfin, nous exprimons notre gratitude aux membres des caisses populaires, aux organismes de réglementation et à nos partenaires du secteur qui continuent de collaborer avec nous afin de nous aider à accomplir notre mission.

La SADCPNB demeure engagée à protéger les épargnes des gens de la province et à favoriser un réseau de caisses populaires robuste, stable et durable.



Le chef de la direction,
Original signé par
Kevin Hoyt
Kevin Hoyt, FCPA, ICD.D



Le président du conseil,
Original signé par
Paul Van Iderstine
Paul Van Iderstine, CPA, CA

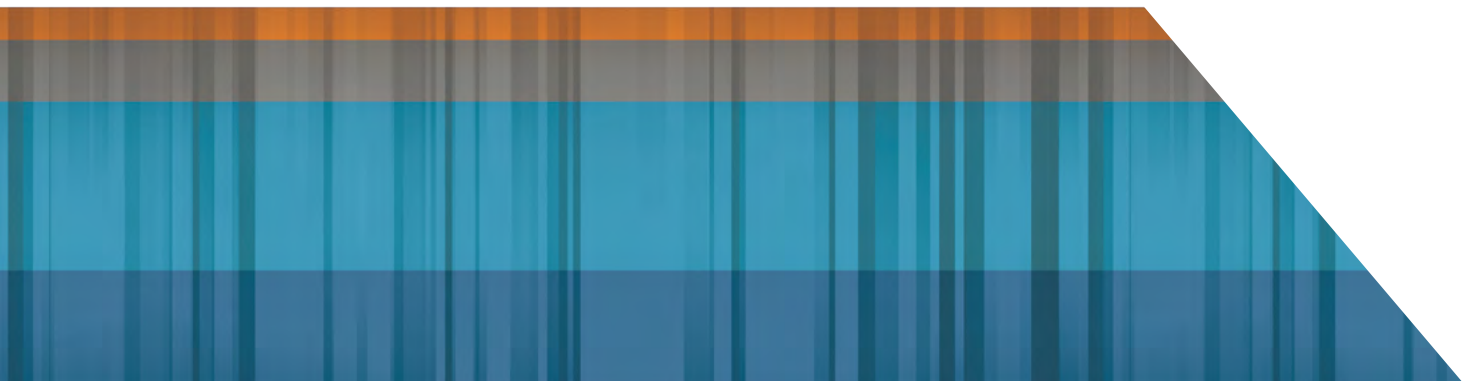
Objectifs statutaires

Les objectifs de la SADCPNB sont décrits à l'article 189 de la *Loi sur les caisses populaires (la Loi)*, et sont énoncés comme suit :

- protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en créant et en maintenant un fonds de protection des dépôts conformément à la *Loi*;
- fournir au bénéfice des déposants des caisses, une assurance-dépôts contre la perte totale ou partielle des dépôts en leur versant un remboursement sur ce fonds dans les limites et selon les modalités qu'autorisent la *Loi* et les règlements;
- fournir aux caisses de l'aide financière conformément à la *Loi*;
- appliquer toute autre mesure qu'exigent ou autorisent la *Loi* ou les règlements.

Conformément à l'article 192 de la *Loi*, le Fonds de protection des dépôts administré par la SADCPNB peut être utilisé aux fins suivantes :

- régler les réclamations des déposants conformément à la *Loi* au moment de la liquidation d'une caisse populaire;
- fournir aux caisses de l'aide financière conformément à la *Loi*;
- payer les frais et les dépenses visés aux articles 213 et 280 de la *Loi*;
- payer les frais et les dépenses engagés en procédant à l'application de toute autre mesure susceptible de s'avérer nécessaire ou accessoire à la réalisation de la mission de la Société.



Fonctionnement de la couverture d'assurance-dépôts

Ce qui est couvert

La SADCPNB assure les dépôts admissibles dans les neuf catégories d'épargne suivantes détenues dans une caisse populaire membre, jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par catégorie (en capital et intérêts) par déposant :

- dans un compte détenu au nom d'une seule personne;
- dans un compte détenu en fiducie pour une autre personne;
- dans un compte détenu conjointement par au moins deux personnes;
- dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE);
- dans un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI);
- dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- dans un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR);
- dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI);
- dans un compte d'épargne d'une première propriété (CEPP).

Qu'est-ce qu'un dépôt admissible?

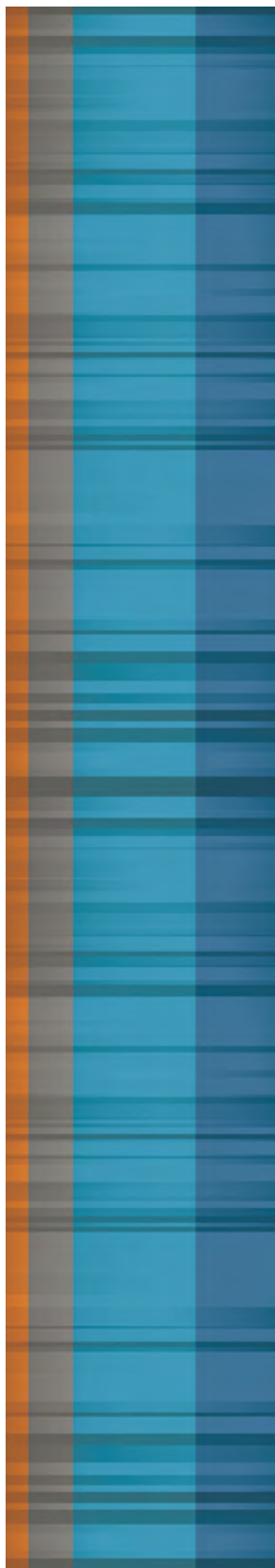
Les dépôts admissibles comprennent une combinaison de comptes d'épargne et de comptes chèques, de dépôts à terme et de certificats de placement garantis (CPG), de mandats, de lettres de change et de chèques certifiés. Les soldes détenus en monnaie étrangère sont compris dans les dépôts admissibles.

Ce qui n'est pas protégé

La Société n'assure pas tous les comptes ou produits financiers. Les dépôts et les produits suivants ne sont pas assurés :

- les obligations et les débentures émises par un gouvernement ou une société;
- les parts sociales d'adhésion et les autres types de parts émises par les caisses populaires;
- les sommes déposées dans une banque ou une société de fiducie;
- les sommes déposées dans une caisse populaire qui n'est pas constituée en vertu de la législation provinciale;
- les bons du Trésor;
- les sommes investies dans des hypothèques, des fonds communs de placement ou des actions.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assurance-dépôts, veuillez consulter notre site Web à SADCPNB.ca.



Institutions membres

Beaubear Credit Union Ltd.

Siège social : C.P. 764, 376, rue Water, Miramichi (N.-B.) E1V 3V4

Téléphone : 506-622-4532

Site Web : beaubear.ca

Blackville Credit Union Ltd

Siège social : 128, rue Main, Blackville (N.-B.) E9B 1P1

Téléphone : 506-843-2219

Site Web : blackvillecu.ca

Brunswick Credit Union Limited

Siège social : 57, rue King, bureau 400, Saint John (N.-B.) E2L 1G5

Téléphone : 506-855-2728 (Advance Savings);

506-634-1263 (Bayview);

506-458-9145 (Progressive)

Site Web : brunswickcu.com

New Brunswick Teachers' Association Credit Union Ltd.

Siège social : C.P. 752, 650, rue Montgomery, Fredericton (N.-B.)
E3B 5R6

Téléphone : 506-452-1724

Site Web : nbtacu.nb.ca

Omista Credit Union Ltd.

Siège social : 1192, chemin Mountain, Moncton (N.-B.) E1C 2T6

Téléphone : 506-858-7206

Site Web : omista.com

The Credit Union Ltd.

Siège social : 422, rue William, Dalhousie (N.-B.) E8C 2X2

Téléphone : 506-684-5697

Site Web : thecreditu.ca

Conseil d'administration

En vertu de l'article 206 de la *Loi*, les activités commerciales et les affaires internes de la SADCPNB sont administrées par un conseil d'administration composé des membres de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (la Commission) nommés en vertu de l'article 6 de la *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*. Le président de la SADCPNB et deux membres du personnel de la Commission, soit le chef de la direction et la secrétaire générale, sont les seuls dirigeants de la Société, qui remplissent respectivement le rôle de président, chef de la direction et secrétaire générale. La gestion générale de la SADCPNB est assurée par le personnel de la Commission désigné conformément aux règlements administratifs.

Le cadre de gouvernance établi le 1^{er} janvier 2020 comprend les règlements suivants, qui peuvent être consultés sur le site Web de la SADCPNB :

- Règlement administratif n° 1 – *Conduite générale des affaires*
- Règlement administratif n° 2 – *Affaires bancaires*
- Règlement administratif n° 3 – *Affichage, publicité et obligations non assurées des caisses populaires*
- Règlement administratif n° 4 – *Définition de dépôt*
- Règlement administratif n° 5 – *Conflits d'intérêts et code de déontologie*

En plus des règlements administratifs, le conseil a adopté une charte qui complète son cadre de gouvernance en précisant les rôles clés et les responsabilités du conseil dans les domaines de l'information financière et de l'audit, de la stratégie et des politiques-cadres, de la gouvernance et de la gestion du risque d'entreprise. La charte maintient une structure administrative allégée pour la SADCPNB tout en veillant à une gestion adéquate du conseil d'administration.

En vertu du paragraphe 213(1) de la *Loi*, le président et les autres membres du conseil d'administration de la SADCPNB ont droit à la rémunération fixée conformément aux règlements administratifs de la Commission, sous réserve de l'approbation du ministre responsable.

Pour aider à orienter l'élaboration des ordres du jour de ses réunions ordinaires, le conseil d'administration met en place un programme et un plan de travail annuel qui reflètent les principales fonctions permanentes dont la SADCPNB est responsable sur une base annuelle.

La SADCPNB a tenu quatre réunions au cours de l'exercice visé, dont trois réunions ordinaires et une réunion extraordinaire. La réunion extraordinaire avait pour but de sélectionner un auditeur externe. Par souci d'économie et d'efficacité, les conseils d'administration de la SADCPNB et de la Commission, qui sont composés des mêmes membres, ont décidé d'émettre une demande de propositions conjointe de services d'audit externe, avec l'approbation du Bureau du vérificateur général. Un comité de sélection composé de membres des deux conseils a passé en revue toutes les propositions et a nommé le cabinet Deloitte LLP à titre d'auditeur externe pour les cinq prochaines années.



Paul Van Iderstine (président)

M. Van Iderstine est membre de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick depuis le 31 octobre 2019. Il a été nommé à la présidence de la Commission le 1^{er} janvier 2024.

M. Van Iderstine est un ancien associé d'un cabinet de comptables professionnels agréés, où il occupait la fonction d'auditeur et de conseiller auprès des entreprises. Il est également un professionnel chevronné de la cybersécurité qui était le chef de la sécurité de l'information d'une compagnie d'assurance nationale avant son départ à la retraite. Son expérience dans les domaines de la finance, de l'audit et de la cybersécurité est soutenue par ses solides compétences analytiques et sa compréhension des pratiques de gouvernance acquises au cours de ses 30 années de collaboration avec divers conseils et comités d'audit.

M. Van Iderstine possède une vaste expérience de bénévolat dans la collectivité et a été président du club Rotary de Moncton-Ouest et de Riverview et de la Windsor and District Board of Trade. Il a également été trésorier de la Codiac Regional Police Association et de Moncton Headstart Inc.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle

- Surveillance financière et organisationnelle
- Planification stratégique
- Gestion des risques
- Cybersécurité et gestion du changement
- Surveillance réglementaire
- Gouvernance
- Audit et conseils
- Contrôle interne et des systèmes

Formation et titres professionnels

- Comptable professionnel agréé (CPA, CA), CPA Nouvelle-Écosse
- Certificats obtenus en tant que CPA : Principes fondamentaux des comités d'audit; Comité d'audit; Surveillance de la gestion du risque d'entreprise; Surveillance de l'information financière et du contrôle interne; Surveillance des fonctions d'audit interne et d'audit externe; Formation axée sur le secteur des OSBL, CPA Canada
- Certificat sur l'éducation à la réconciliation, First Nations University of Canada
- Professionnel certifié de la sécurité des systèmes d'information (CISSP), Institut ISC2
- Certification des éléments essentiels de sécurité du GIAC (GSEC), Institut SANS
- Certification des contrôles critiques du GIAC (GCCC), Institut SANS
- Baccalauréat en génie civil (B. Ing.), Technical University of Nova Scotia
- Diplôme en ingénierie, Université de l'Île-du-Prince-Édouard



Tania Morris

M^{me} Morris est professeure en finance à la faculté d'administration de l'Université de Moncton. Au cours de sa carrière, elle a contribué à la recherche en gouvernance d'entreprise et en littérature financière, et elle a publié de nombreux articles dans des revues scientifiques. Son vif intérêt pour le bien-être financier des gens du Nouveau-Brunswick l'a menée au fil des ans à organiser plusieurs conférences sur des sujets liés à la littérature financière, à discuter d'enjeux financiers à Radio-Canada à de multiples reprises et à participer en tant que conférencière à de nombreux séminaires, colloques et tables rondes sur des sujets tels que la gouvernance d'entreprise, la rémunération des dirigeants et la littérature financière.

À l'université, M^{me} Morris a été directrice du programme de maîtrise en administration des affaires (M.B.A.), directrice adjointe du département de comptabilité et présidente du comité de recherche de la faculté, et elle est actuellement titulaire de la Chaire d'études Jeanne et J.-Louis-Lévesque en gestion financière. Elle a été l'instigatrice d'un cours en littérature financière qui a été offert pour la première fois à l'Université de Moncton en 2020.

Outre sa vaste expérience professionnelle, M^{me} Morris a siégé à divers conseils d'administration à titre de trésorière et comme membre du comité de retraite de l'Université de Moncton.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle

- Comptabilité
- Éducation et communications
- Littérature financière
- Gouvernance
- Valeurs mobilières

Formation et titres professionnels

- Doctorat et D.E.A. (sciences financières),
Université Pierre Mendès-France
(Grenoble II)
- M. Sc. (sciences financières),
Université de Sherbrooke
- B.A.A. (sciences financières),
Université de Moncton
- Comptable professionnelle agréée (CPA),
CPA Nouveau-Brunswick



Norma Kelly

M^{me} Kelly est une comptable professionnelle agréée et une auditrice interne chevronnée, ayant occupé de nombreux postes dans le cadre de ses fonctions professionnelles au sein de sociétés privées, dont celui de dirigeante principale de la vérification d'une société de la Couronne de la province. Elle possède de vastes connaissances en gouvernance de sociétés et dans le secteur des caisses populaires, ayant été présidente et vice-présidente de la Bayview Credit Union Ltd. et membre du conseil d'administration du Brunswick Credit Union Stabilization Board Limited (RMA). Elle a aussi été trésorière de Saint John Kings Adult Learning Inc. et trésorière de la Fundy Funeral Home Cooperative, en plus de siéger à d'autres conseils.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle

- Comptabilité
- Établissements financiers
- Gestion
- Audit interne
- Gestion du risque
- Planification stratégique

Formation et titres professionnels

- Certificat sur les comités d'audit, Comptables professionnels agréés du Canada
- Comptable professionnelle agréée (CPA), CPA Nouveau-Brunswick
- Programme de gestion du risque d'entreprise, COSO
- Auditrice interne agréée (CIA)
- Certificat de perfectionnement professionnel pour les administrateurs de caisses populaires
- Comptable en gestion accréditée (CMA)
- Certificat d'études supérieures en comptabilité, Université du Nouveau-Brunswick
- Diplôme de spécialisation en technologie des affaires (automatisation) (avec distinction), New Brunswick Community College



Catherine Lahey, c.r.

M^{me} Lahey est associée principale au cabinet d'avocats Stewart McKelvey où elle exerce le droit, notamment dans les domaines des services bancaires et du financement, des valeurs mobilières, de l'assurance, des faillites et de la mise sous séquestre, de la création d'entreprises, du travail et de l'emploi. En 2021, elle a été nommée « avocate de l'année » pour son travail lié aux litiges d'entreprises et commerciaux.

M^{me} Lahey a présenté et publié de nombreux articles sur le droit du travail, le droit de la santé et les litiges. Depuis 1995, elle est formatrice du programme d'admission au Barreau du Nouveau-Brunswick et donne régulièrement des conférences pour la section du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien.

De plus, elle fait du bénévolat au sein de plusieurs organismes caritatifs locaux. Pendant près d'une vingtaine d'années, M^{me} Lahey a travaillé avec la section locale de Centraide, d'abord à titre de bénévole du cabinet de la campagne de 2004, puis à titre de présidente de la campagne annuelle de 2022 de Centraide de Saint John, et dans les comtés de Kings et Charlotte. Elle a également mis ses compétences au service de la Chambre de commerce de Saint John et de l'initiative Business Community Anti-Poverty Initiative.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle

- Services juridiques
- Valeurs mobilières
- Assurances
- Établissements financiers
- Ressources humaines
- Gestion des risques

Formation et titres professionnels

- LL.B., Université Dalhousie
- B.A., Université du Nouveau-Brunswick (avec distinction)



Ginny MacDonald

M^{me} MacDonald est une professionnelle accomplie. Elle a assumé plusieurs rôles dans différents milieux de travail, notamment la direction de deux projets de production d'énergie en Alberta. Elle possède de vastes connaissances en développement commercial dans les marchés internationaux et nationaux et en gestion du risque d'entreprise et plus particulièrement au chapitre des pratiques de gouvernance et des politiques environnementales et sociales. Elle est présidente de MMCI (21) Ltd., une firme d'experts-conseils privée qui offre des conseils et des services de gouvernance, de conseil d'administration et de direction intérimaire.

M^{me} MacDonald a suivi le Programme de perfectionnement des administrateurs IAS-Rotman en 2007 et le programme de désignation ESG de Competent Boards en 2021. Elle est membre de plusieurs autres associations professionnelles, notamment Women on Boards. M^{me} MacDonald met à profit ses nombreuses compétences et expériences en siégeant à différents conseils d'administration d'entreprises, de sociétés de la Couronne, et d'organisations municipales et sans but lucratif. Elle fait également partie du conseil d'administration de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick et du Union Club.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle

- Gestion du risque et stratégie
- Gouvernance, notamment sous l'axe des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- Ressources humaines
- Politiques publiques
- Audit

Formation et titres professionnels

- BSc. (sciences générales; concentration biologie et chimie), Université du Nouveau-Brunswick
- M.B.A. (gestion générale, exploitation, marketing et commerce électronique), Strathclyde Business School
- ICD.D, administratrice de sociétés
- Désignation GCB.D, certificat en administration de sociétés ESG



Michèle Hébert

M^{me} Hébert est une avocate qui compte plus de 24 ans d'expérience dans différentes branches du droit. Au cours de sa carrière, elle a occupé divers postes juridiques au sein du gouvernement, y compris celui de procureur de la Couronne, et a travaillé dans des établissements financiers du Nouveau-Brunswick.

Elle a commencé sa carrière en droit au ministère de la Justice et au Cabinet du procureur général du Nouveau-Brunswick. Elle a par la suite occupé pendant sept ans divers postes au sein d'UNI Coopération financière, notamment en conformité et gouvernance d'établissements financiers néo-brunswickois. Elle est maintenant directrice générale de KortoJura Inc., une organisation sans but lucratif qui offre des services d'évaluation en ligne visant à mesurer la compétence langagière en contexte juridique.

M^{me} Hébert est membre de plusieurs associations juridiques, notamment de l'Association du Barreau canadien, du Barreau du Nouveau-Brunswick et de l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick. Elle a été présidente de l'association de parents d'élèves et enseignants de deux écoles de Shippagan pendant 14 ans et est conseillère en éducation au Conseil d'éducation du District scolaire francophone Nord-Est.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle

- Services juridiques
- Établissements financiers
- Gouvernance
- Conformité réglementaire
- Ressources humaines

Formation et titres professionnels

- LL.B., Faculté de droit,
Université de Moncton
- B.A. en psychologie,
Université de Moncton



Greg McKim

M. McKim est un dirigeant accompli dans les domaines de l'exploitation et des ventes, ayant dirigé des organisations dans plusieurs secteurs dans l'est du Canada et en Ontario en plus d'être propriétaire de petites entreprises. Il possède de l'expérience en gestion de transition et du changement. En tant que président de McKim and Associates, il est un consultant reconnu dans les secteurs privé et public, dans les domaines de la planification, du développement de cadres et de l'évaluation.

M. McKim possède une vaste expérience dans les services de santé communautaire et a coprésidé l'Association de soutien à domicile du Nouveau-Brunswick et le réseau de soins à domicile de la Nova Scotia Health Association en plus de représenter les intervenants des soins à domicile du Nova Scotia Continuing Care Council.

Il a été président de comité du Réseau de santé Horizon et est secrétaire du conseil d'administration de la Athol Forestry Cooperative.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle

- Ressources humaines
- Planification stratégique
- Gouvernance
- Coopératives

Formation et titres professionnels

- B.Com. (affaires, gestion, marketing),
Université Mount Allison



Douglas Gaudett

M. Gaudett est un comptable professionnel agréé et gestionnaire chevronné qui possède plus de 40 ans d'expérience dans le monde des affaires et le secteur alimentaire. Il a occupé divers postes de direction à Ganong Bros. Limited, notamment à titre d'agent principal de l'administration, de secrétaire général, de trésorier et directeur des finances et enfin, de président du comité des pensions. Il possède une solide expérience en prévisions budgétaires, en budgétisation, en constitution d'équipe, en stratégie commerciale, en gestion des opérations et des contrats, en financement d'entreprise, en approvisionnement et en analyse financière.

Lorsqu'il était en fonction chez Ganong, M. Gaudett a accompagné les équipes des finances, de la chaîne d'approvisionnement et des services juridiques, et il a géré d'importants projets financiers, notamment des contrats de vente et des projets d'agrandissement de plusieurs millions de dollars. Il a également mis en place et maintenu un système de planification des ressources de l'entreprise ainsi que géré la restructuration financière de la société.

En plus de sa vaste expérience professionnelle, M. Gaudett possède une excellente connaissance des pratiques de gouvernance et de la direction des conseils d'administration. Il a présidé le comité des finances de l'aéroport de Saint John et le comité d'audit et des finances de Service Nouveau-Brunswick. De plus, il est bénévole au sein de divers organismes communautaires.

M. Gaudett possède un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick et il est activement impliqué dans des associations professionnelles.

Domaines d'expertise et expérience sectorielle

- Comptabilité et audit
- Gouvernance et leadership du conseil d'administration
- Développement économique et commercial
- Gestion des risques
- Planification stratégique
- Littératie financière
- Pensions

Formation et titres professionnels

- CPA, CA, Institut canadien des comptables agréés
- Baccalauréat en administration des affaires (avec distinction), Université du Nouveau-Brunswick

Le mandat de Lucie Boucher s'est terminé le 23 avril 2025.

Rapport de gestion

SADCPNB

Recettes, dépenses et résultats financiers

À la proclamation de la nouvelle *Loi sur les caisses populaires* (la *Loi*) en 2020, le mandat de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (la Société ou SADCPNB) a été élargi, et la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (la Commission) est devenue le principal organisme responsable de la surveillance prudentielle des caisses populaires sous le régime provincial. Le coût de la réglementation du réseau des caisses populaires est récupéré auprès du réseau sous la forme de prélèvements facturés aux caisses populaires individuelles. Les prélèvements sont nécessaires pour couvrir les coûts encourus dans le cadre des activités d'application de la *Loi* et pour assurer un financement adéquat du Fonds de protection des dépôts (le Fonds). La Société a facturé aux caisses populaires des contributions totalisant 1 690 000 \$ pour l'exercice en cours (1 600 000 \$ en 2025).

Au 31 mars 2026, la valeur du Fonds s'élevait à 38,3 millions de dollars, contre 36,2 millions de dollars l'année précédente, soit une augmentation de plus de 2,0 millions de dollars d'une année sur l'autre. La diversité des placements contribue toujours de manière significative aux résultats annuels, car les produits de placement et autres revenus s'élevaient à 2,2 millions de dollars.

Les coûts de la SADCPNB liés aux activités de réglementation de la Commission ont diminué pour passer de 719 000 \$ en 2025 à 631 000 \$ en 2026, en raison de changements dans les dépenses relatives au personnel et d'initiatives en cours concernant l'efficacité opérationnelle. Les coûts de la SADCPNB pour l'exercice ont atteint 1,9 million de dollars, contre 827 000 \$ en 2025, principalement en raison des dépenses ponctuelles liées au règlement et à la liquidation d'une caisse populaire de la province.

Le résultat net avant la prise en compte d'autres éléments du résultat global de la Société était de 2,0 millions de dollars (2,7 millions de dollars en 2025). La baisse s'explique par des dépenses de 1,1 million de dollars engagées dans le cadre du règlement et de la liquidation d'une caisse populaire pendant l'exercice en cours. Sans ces dépenses, le résultat net avant la prise en compte d'autres éléments du résultat global dépasse de 392 000 \$ celui de l'année précédente, les deux dernières années ayant eu une incidence positive sur le Fonds.

Les produits de placement et autres revenus de la Société pour l'exercice sont passés à 2,2 millions de dollars, contre 2,0 millions de dollars en 2025. Cette augmentation est principalement imputable aux gains réalisés sur la vente d'actions, qui s'élèvent à 1,2 million de dollars (658 000 \$ en 2025), et à la hausse des produits d'intérêts, qui sont passés de 587 000 \$ en 2025 à 730 000 \$ en 2026. Les produits de placement supplémentaires sont

compensés par des pertes (qui s'élèvent à 332 000 \$ pour l'exercice en cours) réalisées sur les placements à revenu fixe, alors que ceux-ci avaient généré 82 000 \$ de gains en 2025. Les pertes résultent de la vente stratégique d'obligations et du réinvestissement ultérieur du produit de cette vente dans des actifs offrant des taux plus avantageux.

La Société a comptabilisé d'autres gains globaux liés à des placements à revenu fixe de 200 000 \$ (978 000 \$ en 2025), ce qui a généré un résultat net de 2,2 millions de dollars (3,7 millions de dollars en 2025). Ces gains sont principalement imputables aux variations des taux d'intérêt et des taux des obligations du Trésor, qui ont fait augmenter la valeur marchande des obligations provinciales et de sociétés. Cependant, les autres gains globaux ont été inférieurs à ceux de l'année précédente, en raison de la relative stabilité des taux d'intérêt pendant l'exercice en cours.

La SADCPNB gère son exposition aux variations importantes des taux d'intérêt des placements à revenu fixe en affectant une partie de son portefeuille à des obligations à échéance plus courte.

Fonds de protection des dépôts

Au 31 mars 2026, le solde du Fonds s'élevait à 38,3 millions de dollars, en hausse par rapport à 36,1 millions de dollars en 2025, ce qui représente 2,19 % de l'actif total du réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick pour l'année en cours (2,21 % en 2025). La baisse de la valeur du Fonds par rapport à l'actif total du réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick s'explique principalement par l'incidence des coûts liés à la liquidation d'une caisse populaire et par la croissance continue de l'actif du réseau.

La Société a assumé la responsabilité des coûts liés au manque à gagner dans le cadre de la liquidation d'une caisse populaire et a signé une entente d'indemnisation de 5 ans afin de couvrir les pertes sur prêts éventuelles. Les coûts de 1,1 million de dollars liés au règlement et à la liquidation ont été comptabilisés dans l'exercice en cours. Outre les dépenses supplémentaires liées aux futures pertes sur prêts, cette liquidation n'aura pas d'incidence importante sur le Fonds à l'avenir. Le résultat net avant ces coûts liés à la liquidation a augmenté de 14,4 % par rapport à l'année précédente, en raison de la croissance des produits de placement et des cotisations.

La politique de placements de la Société permet un certain pourcentage de placements dans des actions ordinaires ou privilégiées canadiennes et internationales cotées en bourse. Les avoirs actuels en actions comprennent ce qui suit :

Actions	2026	2025
Actions canadiennes	8 943 558 \$	8 311 274 \$
Actions américaines	3 689 307	3 193 847
Total	12 632 865 \$	11 505 121 \$

Comme le montre le tableau ci-après, les actifs à revenu fixe du Fonds sont principalement des placements à court terme qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin. La disponibilité de trésorerie à court terme est importante pour la SADCPNB au cas où une crise financière imprévue surviendrait dans le réseau des caisses populaires. Le Fonds est bien placé pour faire face à tout besoin de trésorerie imprévu, car un large pourcentage des placements arrivera à échéance d'ici quatre ans. Des précisions sur les placements sont présentées à la note 4 des états financiers audités.

Échéance	2026	2025
0 à 2 ans	2 594 929 \$	6 414 551 \$
2 à 4 ans	4 206 715	3 388 771
4 à 6 ans	10 529 493	9 480 243
6 à 8 ans	5 707 694	4 137 215
8 à 10 ans	3 137 778	318 048
Total	26 176 609 \$	23 738 828 \$

La trésorerie détenue dans le compte de placement s'élevait à 14 170 \$ (38 425 \$ en 2025). Le total des placements est passé de 35 282 374 \$ en 2025 à 38 823 644 \$ en 2026.

L'aide financière aux caisses populaires n'a pas été nécessaire ces dernières années, ce qui a permis à la Société de maintenir le Fonds à son niveau actuel. Au cours de l'année, la liquidation d'une caisse populaire sous surveillance a été recommandée. Une autre caisse populaire a accepté d'acheter les actifs de son portefeuille de prêts, et la SADCPNB a conclu avec cette caisse une entente d'indemnisation afin de couvrir les pertes sur prêts, estimées à 120 000 \$ pour l'exercice en cours. La SADCPNB couvrira également des coûts liés au manque à gagner d'environ 1,0 million de dollars. Ces coûts sont inclus dans les « coûts de règlement et de liquidation de caisse populaire » dans l'état du résultat global.

Rendement financier du réseau des caisses populaires

Le rendement financier du réseau présenté ci-après est fondé sur les résultats non audités des caisses populaires pour leur exercice le plus récent, clos le 31 décembre 2025.

Rentabilité et rendement des actifs

Les six caisses populaires du Nouveau-Brunswick ont enregistré des résultats financiers positifs en 2025. Le revenu net a diminué pour atteindre 7,3 millions de dollars en 2025 (9,5 millions en 2024), ce qui représente un rendement de l'actif moyen de 0,44 % (0,60 % en 2024).

Croissance

Croissance	2025	2024
Actif	7,30 %	6,56 %
Prêts	11,94 %	9,58 %
Dépôts	8,09 %	6,75 %

Les actifs du réseau ont augmenté de 119,1 millions de dollars en 2025 (101,0 millions de dollars en 2024) et les prêts, de 156,8 millions de dollars (114,3 millions de dollars en 2024). Les prêts et les placements sont financés par les dépôts, qui ont augmenté de 120,9 millions de dollars en 2025 (94,6 millions en 2024).

Qualité des actifs

En 2025, les créances irrécouvrables ont augmenté pour atteindre 2,3 millions de dollars, soit 0,14 % de l'actif moyen du réseau (1,8 million ou 0,11 % en 2024).

Les caisses populaires ont augmenté leurs provisions pour pertes sur créances de 1,4 million de dollars, les portant à 10,0 millions de dollars.

Liquidité

Au 31 décembre 2025, la liquidité du réseau s'élevait à 211,5 millions de dollars, soit 13,3 % du passif du réseau (250,8 millions de dollars ou 16,8 % en 2024). Ce chiffre est nettement supérieur au seuil réglementaire minimal de 10 %.

Stabilité

En 2025, la Banque du Canada a poursuivi son objectif d'atteinte d'un taux d'intérêt neutre se situant entre 2,25 à 3,25 %, après avoir porté le taux de financement à un jour à un sommet de 5,0 % en 2023. Pour le réseau des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, cet environnement représente à la fois des défis et des occasions. Bien que l'incidence de la baisse des taux sur les bilans et les marges financières soit généralement graduelle, les effets de la compression des marges ont commencé à se faire sentir en 2025. Par conséquent, les caisses populaires ont intensifié leurs activités de prêt afin d'atténuer l'incidence des marges inférieures, et ont continué d'axer leurs efforts sur l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et le contrôle des dépenses. Parallèlement, la conjoncture économique accentue le niveau d'incertitude, ce qui pourrait avoir une incidence sur les perspectives de croissance et accroître le risque de pertes sur prêts.

Principaux indicateurs

Profil financier du Fonds de protection des dépôts (en millions de dollars)

	2026	2025	2024	2023	2022	2021
Fonds de protection des dépôts*	38,3 \$	36,1 \$	32,4 \$	28,5 \$	27,6 \$	27,7 \$
Dépôts	1 614,0 \$	1 496,6 \$	1 402,0 \$	1 354,9 \$	1 287,4 \$	1 195,0 \$
Actifs	1 748,9 \$	1 633,1 \$	1 532,1 \$	1 466,3 \$	1 387,4 \$	1 285,8 \$
% des actifs des caisses populaires*	2,19 %	2,21 %	2,12 %	1,94 %	1,99 %	2,15 %

Profil financier du réseau des caisses populaires (en millions de dollars)

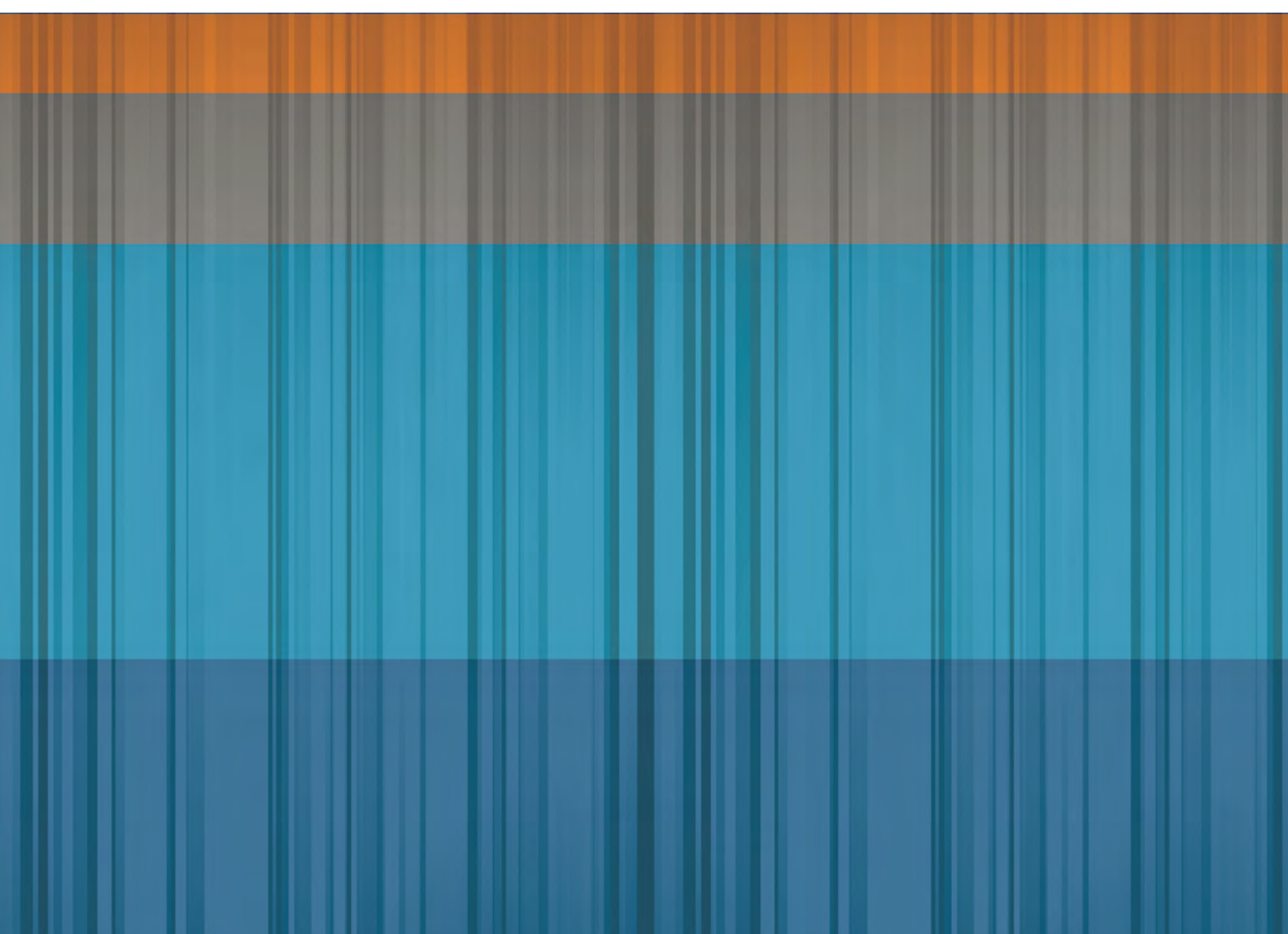
		2025	2024	2023	2022	2021
Rentabilité	Résultat net	7,3 \$	9,5 \$	9,1 \$	8,2 \$	5,6 \$
	Rendement de l'actif moyen	0,44 %	0,60 %	0,61 %	0,57 %	0,42 %
Croissance	Actifs	7,30 %	6,56 %	4,49 %	5,68 %	7,96 %
	Prêts	11,94 %	9,58 %	2,39 %	10,90 %	9,67 %
	Dépôts	8,09 %	6,75 %	3,47 %	5,24 %	8,00 %
Qualité des actifs	Créances irrécouvrables (en % de l'actif moyen)	0,14 %	0,11 %	0,12 %	0,09 %	0,09 %
Liquidité	Liquidité (en % du passif)	13,27 %	16,80 %	20,10 %	18,60 %	22,50 %
Stabilité	Capitaux propres (en % de l'actif)	6,80 %	6,89 %	6,75 %	6,30 %	6,09 %

* L'exercice financier des caisses populaires du Nouveau-Brunswick se termine le 31 décembre. Les données présentées dans le tableau sont basées sur les états financiers non audités pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 2025.

États financiers

Société d'assurance-dépôts
des caisses populaires
du Nouveau-Brunswick

Au 31 mars 2026



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil de la
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (la « Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations importantes relatives aux méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la gestion et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La gestion est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Le 3 juillet 2026

État de la situation financière au 31 mars 2026 (en dollars canadiens)

	2026 31 mars	2025 31 mars
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	806 362 \$	912 104 \$
Cotisations et autres créances	5 565	52 251
Autres actifs	3 416	3 416
	815 343	967 771
Placements détenus pour des objets désignés (note 4)	38 823 644	35 282 374
	39 638 987 \$	36 250 145 \$
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	1 322 898 \$	111 141 \$
Capitaux propres		
Fonds de protection des dépôts (note 6)	38 316 089	36 139 004
	39 638 987 \$	36 250 145 \$

Éventualités et garanties (note 5)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par la Société

Original signé par
Paul Van Iderstine

Président du conseil

Original signé par
Douglas Gaudett

Membre du conseil d'administration

État du résultat global (par nature) pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars canadiens)

	2026	2025
Recettes		
Produits de placement et autres revenus (note 4)	2 184 760 \$	1 954 963 \$
Cotisations	1 690 000	1 600 000
	3 874 760	3 554 963
Dépenses		
Services professionnels	631 428	718 512
Administration	116 712	102 480
Rémunération des membres	6 116	5 790
	754 256	826 782
	3 120 504	2 728 181
Coûts de règlement et de liquidation de caisse populaire (note 5)	1 143 280	-
Résultat net	1 977 224	2 728 181
Autres éléments du résultat global	199 861	978 394
Résultat global	2 177 085 \$	3 706 575 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations des capitaux propres pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars canadiens)

	Fonds de protection des dépôts	Autres éléments du résultat global (perte)	Total
Solde au 31 mars 2024	33 902 489 \$	(1 470 060) \$	32 432 429 \$
Résultat global	2 728 181	978 394	3 706 575
Solde au 31 mars 2025	36 630 670 \$	(491 666) \$	36 139 004 \$
Résultat global	1 977 224	199 861	2 177 085
Solde au 31 mars 2026	38 607 894 \$	(291 805) \$	38 316 089 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 (en dollars canadiens)

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat global	2 177 085 \$	3 706 575 \$
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Cotisations et autres créances	46 686	(47 787)
Créditeurs et charges à payer	1 211 757	8 300
	3 435 528	3 667 088
Flux de trésorerie liés aux activités de placement		
Placements détenus pour des objets désignés	(3 541 270)	(3 795 713)
	(3 541 270)	(3 795 713)
Diminution nette de la trésorerie	(105 742)	(128 625)
Trésorerie au début de l'exercice	912 104	1 040 729
Trésorerie à la fin de l'exercice	806 362	912 104
	2026	2025
Remarque : Le résultat global inclut les flux de trésorerie d'intérêts et de dividendes reçus.	975 095 \$	850 019 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

1. Nature des activités

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (la Société ou SADCPNB) a été créée en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires* sanctionnée le 11 décembre 1992 et promulguée le 31 janvier 1994. Le mandat de la Société était de fournir une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi sur les caisses populaires* du Nouveau-Brunswick.

Le 1^{er} janvier 2020, la promulgation de la nouvelle *Loi sur les caisses populaires* (la *Loi*) a entraîné la dissolution de la Brunswick Credit Union Stabilization Board Limited (connue sous le nom de Risk Management Agency ou RMA) et le transfert de ses responsabilités de surveillance prudentielle et de gestion du Fonds de protection des dépôts à la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (la Commission). Le mandat élargi de la Société consiste maintenant à protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en établissant et en maintenant un fonds de protection des dépôts (le Fonds), à fournir une aide financière aux caisses populaires aux fins de stabilisation et à fournir une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi*. Aujourd'hui, chaque dépôt assuré d'un membre d'une caisse populaire est couvert jusqu'à concurrence de 250 000 \$.

Le conseil d'administration a approuvé, le 24 juin 2026, les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (y compris les données comparatives).

Le siège social de la Société est situé au 85, rue Charlotte, bureau 300, à Saint John (Nouveau-Brunswick), E2L 2J2.

La Société est un mandataire de la Couronne, ce qui la rend exempte d'impôt.

2. Règles d'établissement et déclaration de conformité aux normes comptables IFRS

La direction a préparé ces états financiers conformément aux normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, c'est-à-dire la monnaie fonctionnelle de la Société.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, telle qu'elle a été modifiée par les éléments d'actif et de passif financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global.

Les méthodes comptables ainsi que les informations sur les jugements critiques dans l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés sont présentées dans la note 3 ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon identique à tous les exercices présentés.

La préparation d'états financiers conformes aux normes comptables IFRS suppose l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Il faut également faire preuve de jugement dans l'application des méthodes comptables.

3. Résumé des informations pertinentes sur les conventions comptables

a. Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur et sont comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Société lorsque celle-ci devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs et de passifs financiers sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs ou des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont ensuite évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, selon leur classification.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif s'ils sont acquis principalement pour collecter les flux de trésorerie contractuels du principal et des intérêts dans un délai précis. Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat sous la rubrique « produits de placement et autres revenus » dans l'état du résultat global.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVBAERG)

Les titres de créance sont évalués ultérieurement à la JVBAERG à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif s'ils sont acquis pour collecter les flux de trésorerie contractuels du principal et des intérêts dans un délai précis, et pour vendre l'actif financier. Les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en résultat sous la rubrique « produits de placement et autres revenus » dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés sur les placements à revenu fixe sont comptabilisés sous la rubrique « produits de placement et autres revenus ». Toute autre modification de la valeur comptable de l'actif financier est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. L'évaluation de la juste valeur est considérée comme étant de niveau 2, en ce sens qu'elle repose sur des prix autres que les prix cotés compris dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix), soit indirectement (sous forme de dérivés des prix).

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les instruments de capitaux propres sont déterminés ultérieurement à la JVRN dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés, les dividendes déclarés et les produits d'intérêts sur ces actifs financiers sont comptabilisés sous la rubrique « produits de placement et autres revenus ». L'évaluation de la juste valeur est considérée comme étant de niveau 1, en ce sens qu'elle est basée sur les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.

Dépréciation des actifs financiers

À la fin de chaque période de déclaration, la Société évalue s'il convient de comptabiliser une provision pour perte sur prêt attendue (PPA) pour un actif financier ou un groupe d'actifs financiers. La PPA est estimée comme étant la différence entre les flux de trésorerie contractuels que la Société est en droit de recevoir et les flux de trésorerie qu'elle s'attend à recevoir.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, on considère les obligations et les placements en billets rachetables comme présentant un faible risque en matière de crédit, car les contreparties de ces placements ont une notation d'au moins BBB. Par conséquent, aux fins de l'évaluation de la dépréciation de ces actifs financiers, la provision pour pertes est évaluée à un montant égal à 12 mois de PPA.

Pour déterminer la PPA de ces actifs, la Société a tenu compte des taux historiques de défaut de paiement, des perspectives d'avenir des secteurs dans lesquels opèrent les émetteurs des billets et des rapports d'analystes financiers, selon le cas, pour estimer la probabilité de défaillance de chacun de ces actifs financiers au cours de leur horizon temporel d'évaluation des pertes respectives, ainsi que la perte en cas de défaillance dans chaque cas.

Il n'y a pas eu de changement dans les techniques d'estimation ou dans les hypothèses déterminantes faites pendant la période de déclaration courante afin d'évaluer la provision pour pertes de ces actifs financiers.

Passifs financiers

La Société classe tous les passifs financiers comme des passifs financiers évalués au coût amorti. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur moins les coûts de transaction directement imputables et, après l'évaluation initiale, ils sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre la valeur comptable initiale des passifs financiers et leur valeur de remboursement est comptabilisée dans l'état du résultat global sur la durée contractuelle à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Hiérarchie des justes valeurs

Les actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur doivent être classés dans une hiérarchie de trois niveaux en fonction de l'importance des impacts considérés pour effectuer l'évaluation.

Niveau 1 – Ce niveau représente les prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Ce niveau représente les données d'entrée autres que les prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables directement (sous forme de prix) ou indirectement (sous forme de dérivés de prix).

Niveau 3 – Ce niveau représente les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Classification des instruments financiers

Le tableau suivant résume les classifications d'instruments financiers choisies par la Société en fonction de ses intentions.

Instrument financier	Classification
Trésorerie	Coût amorti
Cotisations et autres créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Placements à revenu fixe détenus pour des objets désignés	JVBAERG
Placements détenus pour des objets désignés	JVRN

Sortie du bilan

Un actif financier est sorti du bilan lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont cédés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont cédés, ou d'une transaction où la Société ne cède ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers.

Un passif financier est sorti du bilan lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance.

b. Provisions

Des provisions sont constituées lorsque la Société a une obligation implicite ou juridique découlant d'un événement antérieur, où il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources pour honorer cette obligation sera nécessaire, et dont il est possible d'en déterminer le montant de façon fiable. Les provisions sont établies par la direction sur la base de la meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation à la fin de la période de déclaration, et leur valeur est actualisée si l'effet est important.

Il arrive que la Société fasse l'objet ou soit menacée de poursuites judiciaires. Le coût total estimatif de toute contestation judiciaire est provisionné lorsque, à la fin de l'exercice, il est plus probable qu'improbable qu'une obligation devra être éteinte. La valeur de la somme prévue est actualisée.

c. Trésorerie

Les liquidités comprennent la trésorerie et les dépôts bancaires.

d. Comptabilisation des produits

La Société comptabilise les produits pour chaque obligation de rendement distincte en vertu de la *Loi sur les caisses populaires* à un montant égal au prix de transaction attribué, une fois que chaque obligation de rendement a été satisfaite.

Les prélèvements annuels sont répartis sur la base des actifs des caisses populaires membres au 31 décembre, c'est-à-dire à la fin de leur exercice financier. Les recettes sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les prélèvements sont dus 30 jours après réception de l'avis.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés au moment de la déclaration.

e. Modifications à venir des normes de comptabilité et de présentation de l'information

L'IASB travaille continuellement à l'amélioration des normes comptables existantes et à l'élaboration de nouvelles normes. Elle a publié plusieurs exposés-sondages sur les nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur lors des prochaines périodes de déclaration. La Société suit de près l'évolution des travaux et les publications de l'IASB en vue d'évaluer leurs répercussions sur ses propres activités. Il n'existe pas de normes publiées mais non encore adoptées qui pourraient avoir une incidence importante sur la Société.

4. Placements détenus pour des objets désignés

La Société détient des placements pour protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en établissant et en maintenant un fonds de protection des dépôts, en fournissant une aide financière aux caisses populaires aux fins de stabilisation et enfin, en fournissant une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi* (les « objets désignés »).

Les placements se composent des éléments suivants :

	2026	2025
Fonds de placement	14 170 \$	38 425 \$
Billets et obligations provinciaux	20 657 452	19 280 253
Billets et obligations de sociétés	5 519 157	4 458 575
Actions canadiennes	8 943 558	8 311 274
Actions américaines	3 689 307	3 193 847
	38 823 644 \$	35 282 374 \$

Les notations des titres de créance de la Société reflètent l'opinion des agences de notation quant à leur bonne qualité. La perte sur prêt attendue au 31 mars 2026 a été évaluée à zéro (comme en 2025) en raison de l'échéance relativement courte et de sa notation de crédit élevée.

La hiérarchie des justes valeurs des placements est la suivante :

	2026	2025
Niveau 1	12 647 035 \$	11 543 546 \$
Niveau 2	26 176 609	23 738 828
Niveau 3	-	-
	38 823 644 \$	35 282 374 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie et aucun changement dans les méthodes d'évaluation au cours de l'exercice.

Les placements et autres revenus sont les suivants :

	2026	2025
Gains réalisés sur placements en actions	1 239 550 \$	657 744 \$
Intérêts	729 506	586 686
Dividendes	307 706	299 134
Gains non réalisés sur placements en actions	240 353	329 669
Gains réalisés sur placements à revenu fixe	(332 355)	81 730
	2 184 760 \$	1 954 963 \$

5. Éventualités et garanties

- a) La Société fournit une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires du Nouveau-Brunswick jusqu'à concurrence de 250 000 \$ pour les dépôts admissibles. Au 31 décembre 2025, les dépôts des membres des caisses populaires du Nouveau-Brunswick s'élevaient à 1,61 milliard de dollars (1,50 milliard de dollars au 31 décembre 2024) selon les chiffres non audités.
- b) Une caisse populaire qui était auparavant sous surveillance a transféré ses actifs et passifs à une autre caisse populaire en 2022-2023. Dans le cadre de la transaction, la SADCPNB a accepté de couvrir certains coûts marginaux et certaines garanties de prêts à l'acheteur. L'obligation potentielle des garanties de prêts de la Société en vertu de l'entente était de 7,5 millions de dollars. Cette obligation sera honorée jusqu'au 31 mai 2027. Aucune réclamation importante n'a été présentée à ce jour. L'estimation des pertes éventuelles n'est pas connue et ne peut pas être estimée à l'heure actuelle; par conséquent, aucune perte éventuelle n'a été enregistrée.

- c) Au cours de l'exercice, le surintendant des caisses populaires du Nouveau-Brunswick a approuvé la mise en liquidation d'une caisse sous surveillance. Une autre caisse populaire a fait part de son intérêt pour l'acquisition du portefeuille de prêts connexe. Pour mener à bien cette transaction, la Société a conclu, avec la caisse populaire qui effectue l'achat, une entente d'indemnisation selon laquelle la Société indemniserait l'acheteur pour certaines pertes sur prêts éventuelles pendant une période de cinq ans.

La Société est également responsable d'une partie du manque à gagner consécutif à la liquidation et à l'administration de la caisse populaire. La direction a estimé qu'il est probable que la Société doive assumer les coûts liés à la liquidation. En conséquence, elle a comptabilisé des dépenses de 1,1 million de dollars pour le présent exercice sous la rubrique « coûts de règlement et de liquidation de caisse populaire » dans l'état du résultat global. Le montant des pertes sur prêts pour les cinq années restantes n'est pas connu et ne peut être estimé à l'heure actuelle; par conséquent, aucune perte éventuelle supplémentaire n'a été comptabilisée.

6. Fonds de protection des dépôts

La *Loi* qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 a dissous la RMA le 31 décembre 2019 et consolidé la surveillance du réseau des caisses populaires sous le mandat de la Commission. Le mandat élargi de la Société consiste maintenant à protéger les caisses populaires contre les pertes financières et l'insolvabilité en établissant et en maintenant un fonds de protection des dépôts, en fournissant une aide financière aux caisses populaires aux fins de stabilisation et enfin, en fournissant une assurance-dépôts aux membres des caisses populaires constituées en vertu de la *Loi*.

Si, en vertu de l'article 192 de la *Loi*, la Société était obligée d'effectuer un paiement d'un montant supérieur au solde du Fonds de protection des dépôts, elle pourrait demander des prêts, des avances, des subventions, ou des garanties de prêts ou d'avances en vertu de l'article 214.

Conformément à l'article 214 de la *Loi*, à la demande de la Société, le ministre peut, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil et sous réserve des modalités et conditions qu'il juge appropriées, accorder des prêts, des avances ou des subventions à la Société et garantir les prêts ou avances accordés à la Société par d'autres entités.

7. Créiteurs et charges à payer

	2026	2025
Coûts de règlement et de liquidation de caisse populaire	1 132 058 \$	- \$
Services professionnels	165 841	89 140
Administration	24 999	22 001
	1 322 898 \$	111 141 \$

8. Opérations entre parties liées

La Société est un agent de la Couronne, ce qui signifie que la Province du Nouveau-Brunswick, y compris ses divers ministères et services, et les autres sociétés de la Couronne sont des parties liées.

La Société utilise les ressources de la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick pour fournir un soutien en matière de ressources humaines et d'administration aux fins de l'application de la *Loi*. La Commission prend en charge les salaires et les frais généraux qui sont facturés à la Société.

La Société a dépensé 621 100 \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 (692 400 \$ en 2025). Au 31 mars 2026, la Société devait 85 854 \$ à la Commission (en 2025, la Commission devait 38 612 \$ à la Société), et ce montant est inclus dans les cotisations et autres créances.

9. Information sur les risques et la gestion des capitaux

La Société est exposée aux risques suivants du fait de son utilisation d'instruments financiers :

- Risque relatif au crédit;
- Risque relatif aux liquidités;
- Risque relatif au marché;
- Risque relatif aux taux d'intérêt.

Risque relatif au crédit

Le risque relatif au crédit est le risque de perte financière pour la Société si la contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles, et découle principalement des placements de la Société.

La Société n'investit que dans des actions (voir le tableau ci-après), obligations et billets provinciaux et de sociétés de haute qualité (avec une notation minimale de BBB), ainsi que dans d'autres placements à faible risque; à ce titre, la direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie manque à ses obligations.

L'exposition maximale au risque relatif au crédit est la suivante :

	2026	2025
Trésorerie	806 362 \$	912 104 \$
Cotisations et autres créances	5 565	52 251
Autres actifs	3 416	3 416
Placements détenus pour des objets désignés	38 823 644	35 282 374
	39 638 987 \$	36 250 145 \$

La ventilation des obligations et des billets provinciaux et de sociétés par notation est la suivante :

	2026		2025	
Notation	Juste valeur	Pourcentage du portefeuille	Juste valeur	Pourcentage du portefeuille
AAA	10 729 498 \$	41,0	7 202 534 \$	30,3
AA	9 742 476	37,2	8 972 590	37,8
A	2 268 474	8,7	4 736 991	20,0
A-	400 264	1,5	396 326	1,7
BBB+	570 425	2,2	575 799	2,4
BBB	2 465 472	9,4	1 854 588	7,8
	26 176 609 \$	100,0	23 738 828 \$	100,0

Risque relatif aux liquidités

Le risque relatif aux liquidités est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. L'approche de la Société en matière de gestion des liquidités consiste à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements lorsqu'ils seront exigibles, en investissant dans des placements liquides. Le principal risque pour la Société est que des caisses populaires ne soient pas en mesure de remplir leurs obligations, ce qui l'obligerait à rembourser les dépôts assurés comme il est décrit à la note 5.

Les obligations et billets provinciaux et de sociétés ont les échéances suivantes :

	2026	2025
0 à 5 ans	14 240 292 \$	11 559 913 \$
Plus de 5 ans	11 936 317	12 178 915
	26 176 609 \$	23 738 828 \$

Risque relatif au marché

Le risque relatif au marché est le risque que la fluctuation du marché (taux de change, taux d'intérêt et prix des placements) ait une incidence sur les revenus de la Société ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. En raison de la nature des placements de la Société, la direction est d'avis que l'exposition de la Société au risque relatif au marché est faible.

Analyse de sensibilité à la juste valeur pour les instruments à taux fixe

La Société comptabilise les actifs ou passifs financiers à taux fixe à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (AERG). Par conséquent, une variation de 1 % des taux d'intérêt à la date de déclaration aurait une incidence d'environ 1 193 207 \$ sur les AERG par rapport à la variation des taux.

Risque relatif aux taux d'intérêt

Le risque relatif aux taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'objectif du modèle économique de la Société est de percevoir les flux de trésorerie contractuels; par conséquent, à l'échéance et au renouvellement, les taux d'intérêt peuvent fluctuer.

Gestion du capital

Des précisions sur le Fonds de protection de la Société sont fournies à la note 6.